F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Quatrième session

Rome, 10-2 mai 2016

PROJET DE CALENDRIER POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Table des matières

Paragraphes

I..... INTRODUCTION..... 1–3

II. . CALENDRIER PROPOSÉ POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL 4–8

III. . INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER 9–10

Annexe ..... –1

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

MQ163/f

I. INTRODUCTION

1. À sa quinzième session ordinaire, tenue en 2015, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a demandé à la FAO d'établir un projet de calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (le Plan d'action mondial), afin que le Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail) et la Commission l'examinent à leurs prochaines sessions[1]. À cette occasion, la Commission a également adopté la *Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (la Stratégie de mise en œuvre)[2].

2. La Stratégie de mise en œuvre compte parmi les principaux domaines d'action recensés le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et l'établissement de rapports à ce sujet. Les pays sont invités à rendre compte régulièrement (tous les cinq ans) de leurs progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il leur est demandé de faire rapport à la FAO à ce sujet et de présenter des rapports sur la situation et les tendances concernant les ressources génétiques forestières.

3. Le présent document contient des informations concernant le processus de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et propose un projet de calendrier à cet effet. Afin de faciliter la planification des tâches, le projet de calendrier proposé indique également les principales étapes du processus d'élaboration du deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde* (le Deuxième rapport).

II. CALENDRIER PROPOSÉ POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

4. Conformément au Programme de travail pluriannuel établi, la présentation du Deuxième rapport devrait avoir lieu lors de la dix-neuvième session ordinaire de la Commission (programmée en 2023)[3]. Préalablement au lancement de cette publication, il est proposé que la FAO établisse deux rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial en s'appuyant sur les rapports d'avancement présentés par les pays.

5. Le premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial devra être présenté à la Commission à sa dix-septième session ordinaire (programmée en 2019), comme le prévoit le Programme de travail pluriannuel. Le second rapport sera ensuite élaboré en concomitance avec le Deuxième rapport, puis présenté à la Commission, à sa dix-neuvième session ordinaire, conjointement avec celui-ci. Les processus mis en place pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et l'établissement du Deuxième rapport seront étroitement intégrés et complémentaires. Les objectifs et les indicateurs proposés pour les ressources génétiques forestières[4], que le Groupe de travail examinera à sa quatrième session, définiront la portée et la nature des informations que les pays sont appelés à fournir dans les rapports d'avancement qu'ils présenteront à la FAO et sur lesquels l'Organisation s'appuiera pour établir les deux rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

6. Le calendrier proposé, tel qu'il figure dans l'*annexe* au présent document, donne une vue d'ensemble des différentes étapes du processus de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et des activités à mener. Les liens entre les activités de suivi et les principales étapes du processus d'établissement du Deuxième rapport y sont également mis en évidence. Le calendrier a été établi en partant de l'hypothèse que la Commission adoptera les objectifs et les indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières à sa seizième session ordinaire, qui se tiendra en janvier 2017. La FAO serait ainsi en mesure de mettre au point, d'ici au mois de mars 2017, des directives visant à

[1] CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 20.
[2] CGRFA-15/15/Rapport, annexe E.
[3] CGRFA-14/13/Rapport, annexe I.
[4] CGRFA/WG-FGR-4/16/3.

guider l'établissement des rapports d'avancement des pays et de ceux des réseaux régionaux et des organismes internationaux. Les pays, les réseaux régionaux et les organismes internationaux seraient ensuite invités à présenter leurs rapports à la FAO pour le mois de décembre 2017 au plus tard. En 2018, l'Organisation s'emploiera à traiter et analyser les informations et les données reçues, puis elle procédera à l'élaboration de la version provisoire du premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial, afin que le Groupe de travail l'examine à sa cinquième session. La qualité et l'exhaustivité de ce premier rapport dépendront largement du nombre de pays qui présenteront leurs rapports d'avancement, ainsi que de la valeur des informations fournies. Suite à l'examen du projet par le Groupe de travail, la FAO établira la version définitive du premier rapport sur la mise en œuvre, qui sera portée à l'attention de la Commission, à sa dix-septième session ordinaire (2019).

7. S'agissant de l'élaboration du second rapport sur la mise en œuvre, il est proposé de réduire de cinq à trois ans l'intervalle entre la publication des deux rapports. Ce nouvel arrangement permettrait aux pays de présenter un seul rapport contenant des informations utiles aux fins de l'établissement tant du second rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial que du Deuxième rapport, qui devront être présentés à la FAO pour le mois de juin 2020. De ce fait, sachant que la prochaine *Évaluation des ressources forestières mondiales* est elle aussi prévue pour 2020, la FAO n'aurait pas à demander des données d'ensemble sur les ressources forestières au titre de ce rapport. L'arrangement proposé permettrait au Groupe de travail d'examiner en concomitance la version provisoire du second rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial et celle du Deuxième rapport, en 2022, et de recommander, le cas échéant, que la Commission se penche sur le Plan d'action mondial à sa dix-neuvième session ordinaire, en 2023. La Commission pourrait ainsi convenir ensuite d'une version actualisée du Plan d'action mondial à sa vingtième session ordinaire, en 2025.

8. Il est important de distinguer les champs d'application respectifs des rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial et du Deuxième rapport. Les rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial font principalement état des progrès accomplis au niveau national, ainsi que de la situation et des tendances en matière de ressources génétiques forestières dans les divers pays et régions, alors que le Deuxième rapport vise à fournir une évaluation globale, plus complète et plus approfondie de la situation concernant la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières et des questions s'y rapportant.

III. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

9. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

i) examiner et réviser, le cas échéant, le projet de calendrier proposé pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
ii) étudier les principales étapes du processus d'élaboration du Deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde* et donner des indications à cet égard, s'il y a lieu.

10. Le Groupe de travail pourra, s'il le souhaite, recommander que la Commission:

i) examine le calendrier du processus de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, révisé par le Groupe de travail, en vue de son adoption;
ii) encourage les pays à prendre les mesures qui conviennent et à se préparer afin de procéder à la collecte des informations et des données requises et de présenter le premier rapport d'avancement dans les délais convenus;
iii) demande à la FAO d'inviter les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organismes internationaux compétents à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Plan d'action mondial aux niveaux régional et mondial, respectivement.

Annexe

Projet de calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, y compris les principales étapes du processus d'élaboration du Deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*

Calendrier	Étapes / Activités
Étapes préparatoires	
2017	La Commission, à sa seizième session, se penche sur: • le rapport d'activité établi par la FAO; • les objectifs et les indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières; • le calendrier du processus de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.
Mars 2017	• Diffusion des *Directives pour l'élaboration des rapports d'avancement des pays* / directives pour l'élaboration des rapports d'avancement des réseaux régionaux et des organismes internationaux.
Premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial	
Décembre 2017	• Date limite de présentation des premiers rapports d'avancement établis par les pays et des rapports d'avancement établis par les réseaux régionaux et les organismes internationaux.
2018	Le Groupe de travail, à sa cinquième session, se penche sur: • le rapport d'activité établi par la FAO; • la version provisoire du premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial, élaborée en tenant compte des premiers rapports d'avancement établis par les pays et des rapports d'avancement établis par les réseaux régionaux et les organismes internationaux; • l'état d'avancement du Deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*; • le projet de *Directives pour l'élaboration des rapports d'avancement des pays* (rapports intégrés propres à étayer l'établissement du second rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial et du Deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*).
2019	La Commission, à sa dix-septième session, se penche sur: • le rapport d'activité établi par la FAO; • le premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial, examiné par le Groupe de travail à sa cinquième session;

	• l'état d'avancement du Deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*; • le projet de *Directives pour l'élaboration des rapports d'avancement des pays* (rapports intégrés propres à étayer l'établissement du second rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial et du Deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*).
Second rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial / Établissement du Deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*	
Juin 2019	• Diffusion des *Directives pour l'élaboration des rapports d'avancement des pays* / directives pour l'élaboration des rapports d'avancement des réseaux régionaux et des organismes internationaux.
2020	Le Groupe de travail, à sa sixième session, se penche sur: • le rapport d'activité établi par la FAO; • l'état d'avancement du Deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*; • la situation relative à la présentation des rapports d'avancement établis par les réseaux régionaux et les organismes internationaux.
Juin 2020	• Date limite de présentation des rapports d'avancement par pays qui permettront d'étayer l'établissement du second rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial et du Deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*. • Date limite de présentation des rapports d'avancement établis par les réseaux régionaux et les organismes internationaux.
2021	La Commission, à sa dix-huitième session, se penche sur: • le rapport d'activité établi par la FAO; • l'état d'avancement du second rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial et du Deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*.
2022	Le Groupe de travail, à sa septième session, se penche sur: • le rapport d'activité établi par la FAO; • la version provisoire du second rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial; • la version provisoire du Deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*.

2023	La Commission, à sa dix-neuvième session, se penche sur: • le rapport d'activité établi par la FAO; • le second rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial, examiné par le Groupe de travail à sa septième session; • la version provisoire du Deuxième rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*, examinée par le Groupe de travail à sa septième session.
2024	Le Groupe de travail, à sa huitième session, se penche sur: • le rapport d'activité établi par la FAO; • la version provisoire du Plan d'action mondial actualisé.
2025	La Commission, à sa vingtième session, se penche sur: • le rapport d'activité établi par la FAO; • la version provisoire du Plan d'action mondial actualisé, examinée par le Groupe de travail à sa huitième session.